

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire  
Lundi 31 mars 2025 à 20 heures 00.  
**Compte-rendu général**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le conseil municipal dûment convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David JACQUET, Maire.**

Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	19
Pouvoir(s) :	00
Votants :	19

**Présents :** Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick, Monsieur DELAHOUCHE Loïc.

**Absent(es) excusé(es) :** Néant.

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

Le maire souhaite la bienvenue à Loïc DELAHOUCHE, nouvel élu au conseil municipal d'Artenay suite à la démission de Rodeline CALIXTE.

**01) Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**02) Approbation du compte administratif 2024 du budget principal**

le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2024 de la Commune d'Artenay.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2023	- 299 575,53 €
Dépenses d'investissement	970 440,67 €
Recettes d'investissement	1 791 857,58 €
Excédent d'investissement	521 841,38 €

Résultat reporté 2023	37 368,89 €
Dépenses de fonctionnement	3 937 309,76 €
Recettes de fonctionnement	4 594 876,65 €
Excédent de fonctionnement	694 935,13 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le Compte administratif 2024.

Le maire remercie les élu(e)s pour leurs votes et leurs marques de confiance envers la gestion municipale.

### **03) Vote du budget 2025 et affectation de résultat du budget principal**

#### a) Affectation de résultat

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate l'excédent reporté à la section d'investissement de 521 841.38 € (cinq cent vingt et un mille huit cent quarante et un euros et trente-huit centimes) au compte 001.

- constate l'excédent reporté à la section de fonctionnement de 694 935.13 € (six cent quatre-vingt-quatorze milles neuf cent trente-cinq euros et treize centimes) au compte 002.

#### b) Vote du budget 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2025 et donne toutes les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2025 de la commune, arrêté équilibré à la somme de 4 305 920.39 € (quatre millions trois cent cinq mille neuf cent vingt euros et trente-neuf centimes) à la section de fonctionnement et à la somme de 1 107 518.42 € (un million cent sept mille cinq cent dix-huit euros et quarante-deux centimes) à la section d'investissement.

### **04) Vote des taux d'imposition**

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux identiques à ceux de l'exercice 2024.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'habitation	15,23%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,46%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,62%

- **charge** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

L'aménagement de la tranche 3 amènera naturellement du foncier à la collectivité.

## **05) Subventions aux associations 2025**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant des subventions 2025 à 17 613,00€ (dix-sept-mille-six cent treize euros) selon le tableau annexé.

## **06) Subventions exceptionnelles**

### a) Collège d'ARTENAY

Monsieur le maire donne lecture du projet de sensibilisation aux violences sexuelles pour les élèves du collège d'Artenay, organisé par les parents d'élèves et en collaboration avec l'association « les colosses aux pieds d'argiles ».

Le cout global de la prestation est de 2 084€.

La part de la commune, correspondant à 25% des élèves artenaysiens, est de 521€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le maire à émettre un mandat d'un montant de 521,00€ (cinq-cent-vingt-et-un euro) à l'association colosses aux pieds d'argiles dans le cadre de l'intervention de sensibilisation aux violences sexuelles pour les élèves du collège d'Artenay.

### b) Association sportive de l'ESAT

Monsieur le maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle adressée par l'Association Sportive d'Auvilliers afin d'organiser la finale du Cap Foot, championnat régional de football inter-foyers de vie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00€ (cinq cent euros) à l'Association Sportive d'Auvilliers afin d'organiser la finale du Cap Foot.

### c) Food truck de la belle moisson

Monsieur le maire informe les conseillers de l'organisation d'une soirée « Truck en Plus » le 26 avril 2025. A cette occasion, un concert sera donné Place de l'Eglise.

Une participation au cachet des artistes de 100€ (cent euros) est sollicitée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** la somme de 100€ (cent euros) à « La Belle Moisson » dans le cadre de l'organisation de la soirée « Truck en Plus » qui se déroulera le 26 avril 2025.

## **07) Mission locale : cotisation 2025**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une contribution à la Mission Locale de l'Orléanais d'un montant de 1 398,60€ (mille-trois-cent-quatre-vingt-dix-huit euros et soixante centimes) au titre de l'année 2025.

## **08) Tarif conjoint.e au repas des Aînés 2025**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** à 30€ (trente euros) le tarif du repas pour les conjoint.e.s de moins de 70 ans.

## **09) Retour d'un dépôt au Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement**

Monsieur le maire informe les conseillers de la restitution au MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement) de 15 vestiges paléontologiques qui avait été confiés au musée du Théâtre Forain en mai 2000 :

- 12 fragments de molaires de rhinocéros
- 2 fragments de cotes de rhinocéros
- 1 partie de mâchoire de mastodonte

La restitution sera faite par le directeur du Musée du Théâtre Forain en avril prochain.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** la restitution des 15 vestiges paléontologiques qui avaient été confiés au musée en 2000.

## **10) Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine : motion de soutien pour l'OPAH**

Suite au dernier conseil communautaire en date du 13 mars 2025, les communes ont décidé d'apporter une motion de soutien à la demande de la CCBL de proroger d'une année l'OPAH qui s'étend sur les 23 communes de la CCBL.

Par délibération en date de février 2022, le Conseil Communautaire autorisait la signature d'une OPAH qui arrive à terme le 30 juin 2025. Conformément aux dispositions de la convention d'OPAH et notamment l'article 7.1, une prorogation de l'OPAH peut être décidée par le maître d'ouvrage et ses partenaires pour tenir compte de la dynamique de réhabilitation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **soutien** la démarche de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine autorisant Monsieur le Président à engager auprès des partenaires de la CCBL la prorogation de l'OPAH d'une année a minima pour tenir compte de la dynamique très positive constatée depuis la fin de l'année 2024,

- **soutien** la démarche de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine autorisant Monsieur le Président à engager une réflexion pour la mise en place d'un Pacte Territorial France Rénov à l'issue de la convention annuelle signée avec l'ADIL.

## **11) Affaires diverses**

### a) Sénat

M. le maire transmet aux élus le bilan d'activité sénatoriale de M. Hugues SAURY & Mme Pauline MARTIN, sénateurs du Loiret.

### b) Point santé

Le bouton de sécurité pour le secrétariat du cabinet médical (relié au garde champêtre) est commandé.

M. le Maire a fait visiter le cabinet médical à un pédiatre qui souhaiterait s'installer sur la commune. Il serait salarié par le biais de la convention GIP Pro Santé, avec la Région. Nous attendons son retour.  
La commune devra le loger, à titre gracieux, dans le studio du musée.  
Le médecin serait présent au cabinet médical 3 semaines sur 4.  
Il soignerait les 0 à 18 ans et maladies chroniques.  
Dans le cadre du GIP Pro Santé, les locaux et le matériel seraient mis à titre gracieux auprès du médecin.

c) Nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Rodeline CALIXTE, M. Loïc DELAHOUCHE fait désormais parti des membres du conseil municipal. Il nous indiquera lors d'un prochain CM les commissions où il siègera.

d) Retour de la réunion du 14 mars avec le Département

Le Département envisage de faire des travaux, avant fin 2025, en bas du pont de Sougy afin de changer la trajectoire et ainsi faire dévier les véhicules vers la ZAC Artenay-Poupry.  
Cela diminuera considérablement le trafic poids lourds à l'intérieur d'Autroche.

Concernant la rétrocession du chemin des postes ainsi que de la RD 5 à Autroche. Faute de finances suffisantes, le département ne pourra pas procéder à la remise en état des routes avant la rétrocession de celles-ci.

Une discussion avec TEREOS et le département doit avoir lieu pour la rétrocession de la desserte betteravière et la route à l'entrée de l'usine.

Le département s'engage à verser une somme 200 000 € à la commune afin que l'on puisse réaliser les travaux de réfection de voirie. La rétrocession ne pourra pas se faire avant 2028.

Le SMAP doit récupérer la petite route qui mène à Colis privé.

La RD 405 et RD 5 à l'intérieur de l'agglomération, deviendraient des routes communales.

e) Subvention volet 3

La commune a fait une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la réalisation d'un plateau ralentisseur rue de Paris. Le département va allouer la somme de 18 900 € soit 30 % du coût des travaux. Pas de nouvelle concernant la DETR demandée auprès de l'état.

Le maire va écrire un courrier à Mme la Préfète concernant le DILICO et la DETR.

f) Action de sécurité garde champêtre

Le garde champêtre d'Artenay et de Gidy ont débuté les actions de sécurité. Contrôle de vitesse et circulation poids lourds à Autroche et centre-ville d'Artenay.

g) Visite café du bonheur avec l'UNASS

Suite au départ de l'ESAT d'Auvilliers au 31 mai, la collectivité va signer un contrat de location avec l'UNASS (Union Nationale des Association de Sauveteurs Secouristes de la Région Centre) à compter du 1er septembre 2025.

h) Assemblées Générales

10/04 à 20 h 30 : AG de l'association les Amis de l'orgue

11/04 à 20 h 00 : AG de l'association Beauce en Scène

12/04 à 12 h 00 : repas des anciens organisé par la commune

24/04 à Trinay : Conseil CCBL

26/04 à 19 h 00 Place de l'église : Concert la belle moisson

05/05 : Audition sur les agences (ABF, ADEME, ...) avec Pauline MARTIN

08/05 : cérémonie du 8 mai

11/05 : concert à l'église organisé par l'association paroissiale

17/05 : fête du château Auvilliers

18/05 : présentation du CADO au musée du théâtre Forain  
23-24 /05 : meeting aérien à Bricy

### Tour de table

#### Madame CHARON

AG du CNAS le 25/04 à Loury

#### Madame CHEVOLOT

Il y aura une fermeture d'une classe en élémentaire pour la rentrée prochaine et probable réouverture l'année suivante en fonction des effectifs actuellement élevés.

Atelier compostage en mairie le 5/04 à 10 h 00 organisé par le SIRTOMRA.

#### Madame MATTIA-TALBOT

Elle va communiquer des avis sur des agences utiles afin qu'elles soient préservées.  
La chasse aux œufs s'est très bien passée.

#### Monsieur GUDIN

Il y a un homme assis tous les jours sur le parking du cabinet médical.

Où habite-t-il ?

Il habite Artenay. Le garde champêtre est allé à se rencontrer. Il n'est pas en infraction, donc non verbalisable.

Au cabinet médical pourrions-nous mettre un auvent en attendant l'infirmière tôt le matin ?

M. le Maire répond qu'il va demander une étude auprès de nos services pour fixer une protection haute au niveau du garage à vélo.

#### Monsieur LE METTE

Rue de la croix blanche, lors du ramassage des ordures ménagères, le camion enlève l'enrobé sur la placette.

Il y a régulièrement de l'eau sur la placette lors de forte pluie.

↳ Nos services vont aller sur place pour constater s'il y a de l'eau stagnante.

#### Madame CLEMENT

Il va y avoir 2 animations avec le cinémobile :

- Cinépapote avec le club des aînés le lundi 14 avril à 16 h 00
- Un Film (animation avec le film « fanfare ») en lien avec l'harmonie d'EMMA le 11 mai à 15 h 00

Le 27/04 à 17 h 00 à l'église : concert des 10 ans de l'orgue avec l'Orchestre OPUS 45 organisé par l'association des amis de l'orgue.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.